



DIASPO ASSUR
Lundi au vendredi de 9h 30 à 18h
12 rue Taylor 75010 Paris
07 66 42 42 91
01 85 64 10 92
contact@diaspoassur.com
www.diaspoassur.com

CONDITIONS DIASPO FRAIS FUNERAIRE

L'ASSURANCE DIASPO FRAIS FUNERAILLES

Le contrat Assurance ASSISTANCE FRAIS FUNERAIRES a pour objet d'apporter une réponse au problème de financement des frais liés aux funérailles de l'assuré, des membres de sa famille et des ascendants (père et mère des conjoints) pendant la période fixée au contrat.

Il s'agit d'une garantie de type « temporaire au décès » annuelle renouvelable par tacite reconduction consistant à verser le capital garanti au moment du décès de chaque membre de la famille assurée et de chacun des ascendants, si ce décès survient avant le terme du contrat. Les différents capitaux garantis sont en francs CFA. En cas de vie de l'assuré au terme du contrat, rien n'est dû par l'assureur.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

Le capital choisi à la souscription, identique pour tous les membres de la famille assurée et les ascendants, est garanti pendant toute la durée du contrat

L'adhérent décide du montant du capital qui lui convient, dans la gamme proposée par l'assureur

L'adhérent désigne le(s) bénéficiaire (s) en cas de décès : conjoint, enfants, ascendants.

La prime unique (annuelle) est fonction du capital garanti

La prime est définitivement fixée à la souscription, pour toute la durée du contrat.

Au moment du décès, le capital est versé au bénéficiaire désigné dans les 5 jours qui suivent la réception des pièces justificatives.

➤ **Disponible au Cameroun**

Assistance Financière	3-64 ans		65-69 ans		70-79 ans	
	Prime 1 ^{er} année	Prime Renouvellement	Prime 1 ^{er} année	Prime Renouvellement	Prime 1 ^{er} année	Prime Renouvellement
1 000 000 FCFA*	16 400 FCFA*	18 370 FCFA*	16 400 FCFA*	20 000 FCFA*	20 000 FCFA*	26 240 FCFA*
	25€	28€	25€	30€	30€	40€

Frais de gestion
10€

➤ **Reste d'Afrique**

Assistance Financière	0 à 65 ans			
	3 500 000 FCFA*	7 000 000 FCFA*	10 500 000 FCFA*	14 000 000 FCFA*
	25€	30€	35€	40€

Frais de gestion
10€

* Zone Monétaire Assuré : FCFA

* frais de gestion non inclus dans le tarifs

* Les frais de gestion sont à payer annuellement dans le tarif en plus du tarif de la prime

* Le montant du capital décès est reversé dans le pays résidence de l'assuré